

En quoi les coopératives sont-elles concernées par le Cadre de développement de l'après 2015 et les objectifs de développement durable

Le programme de développement de l'après 2015 - de quoi s'agit-il ?

En 2000, l'ONU a lancé l'actuel programme de développement, centré sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le but était d'atteindre, en 2015, les huit objectifs dans les domaines de la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la santé infantile et maternelle, la durabilité environnementale, la réduction du VIH/SIDA et des maladies transmissibles, et la construction d'un partenariat mondial pour le développement.

En 2013, malgré des progrès considérables dans l'atteinte de nombreux objectifs dans bon nombre de pays à travers le monde, les défis pour atteindre les OMD restent importants. Par ailleurs, les discussions sur ce qui suivra les OMD gagnent du terrain. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « Rio +20 », a lancé un processus pour concevoir des Objectifs de développement durable pour l'après 2015 qui s'appuieront sur les OMD.

A la suite de Rio +20, l'Assemblée générale des Nations Unies a constitué un Groupe ouvert de travail chargé de soumettre une proposition concernant les Objectifs pour le développement durable afin d'être examinée par la soixante-huitième session de l'Assemblée générale démarrant en septembre 2013. En mai 2013, le Panel de haut niveau (PHN) nommé par le Secrétaire général de l'ONU Ban-Ki Moon a publié son rapport sur sa vision et ses recommandations sur un Programme de développement de l'après 2015.¹ L'Organisation internationale du Travail est activement impliquée dans le nouveau partenariat mondial pour répondre aux besoins communs économiques, socioculturels et environnementaux dans le Cadre de développement international de l'après 2015.

Qu'en est-il des coopératives et des objectifs de développement durable?

Les coopératives jouent un rôle important dans la création d'emplois décents et productifs tout en offrant des services tels que les soins de santé, l'éducation, le crédit, l'amélioration des infrastructures et de l'énergie durable. Les entreprises coopératives sont guidées par les valeurs de dialogue social et de démocratie, et sont souvent enracinées dans les communautés locales, ce qui en fait une option viable pour la réalisation du développement.

Rio + 20 a reconnu le rôle actuel et potentiel des coopératives dans la réalisation du développement durable, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois. Toutefois, le rapport du PHN n'a pas mis de réel accent sur les coopératives, et le mouvement coopératif n'a

¹ Le Panel de haut niveau des éminentes personnalités sur le programme de développement pour l'après 2015 a fourni un exemple de la manière dans les objectifs pouvaient être formulés afin de communiquer efficacement sa vision et ses priorités pour la forme de l'agenda du développement de l'après 2015.

pas été impliqué dans le processus malgré sa force constituée de plus d'un milliard de membres dans le monde.

Afin de faire entendre la voix des coopératives dans le processus du Programme de l'après-2015, l'Unité des coopératives du Bureau international du travail, en collaboration avec l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD) et d'autres partenaires, ont lancé une initiative sur la contribution des coopératives au développement durable. Dans le cadre de cette initiative, un document de travail est en cours d'élaboration pour être présenté en 2013-14 à des tables rondes thématiques, des conférences, et des séminaires. Ce document de travail sera composé d'une enquête, d'entretiens approfondis avec des représentants du mouvement coopératif à travers le monde pour recueillir des informations sur la façon dont les coopératives ont contribué au développement durable et leur potentiel pour contribuer à la réalisation des Objectifs du développement durable.